



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE REVENTIN-VAUGRIS

Envoyé en préfecture le 31/03/2025
Reçu en préfecture le 31/03/2025
Publié le
ID : 038-213803364-20250324-CM_2025_14BIS-DE

DÉLIBÉRATION : 2025-14

OBJET : EQUIPE MUNICIPALE - ÉLECTION D'UN NOUVEL ADJOINT AU MAIRE

SÉANCE PUBLIQUE DU : LUNDI 24 MARS 2025

DATE DE L'ANNONCE PUBLIQUE ET DE LA CONVOCATION DES CONSEILLERS : JEUDI 20 MARS 2025

CONSEILLER EN EXERCICE : 18 – PRÉSENTS : 16 – VOTANTS : 16

NOM	PRÉNOM	P	A. E	A	POUVOIR À	NOM	PRÉNOM	P	A. E	A	POUVOIR À
RUCHON	Edith	X				BURGAUD	Véronika	X			
ORENGIA	Alain	X				BOITON	Roger	X			
CAMUS	Katy	X				BIEUVELET	Laetitia	X			
GATET	Fanny	X				CHAVASSE	Danielle	X			
MARTICORENA	Jean-Claude	X				RIGOUDY	Daniel	X			
LAROSE	Didier	X				JACQUET	Henriette	X			
AUTISSIER	Bertrand	X				LEFAIVRE	Pierre-Gilles	X			
TONOLI	Étienne	X				GROS	Gérémy			X	
PACITTI	Jacques	X				PEYRE	Bernard			X	

P = Présent A.E = Absent excusé A = Absent

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Didier LAROSE

NOTE DE SYNTHÈSE :

Par courrier du 13 février 2025, M. Jean-Luc LEICHER, 3^{ème} adjoint au maire, a fait part de sa décision de démissionner de son poste d'adjoint et de conseiller municipal. Cette démission a été acceptée par Monsieur le sous-préfet de l'Isère par courrier transmis le 28 février 2025.

Madame la Maire souhaite donc qu'un nouvel adjoint soit élu. L'élection de ce nouvel adjoint n'aura aucune incidence sur le montant de l'enveloppe globale des indemnités et sur sa répartition. Il s'agit en effet de remplacer un adjoint démissionnaire.

Elle rappelle que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le maire (art. L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-7-1 du CGCT).

En application de l'article L.2121-1 du CGCT, qui régit l'ordre du tableau du conseil municipal, les adjoints prennent rang selon l'ordre de leur élection. L'élu(e) qui sera nommé(e) prendra donc la place de 5^{ème} adjoint.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-4 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), le vote se fera à bulletin secret.

Madame la Maire appelle les conseillers municipaux à présenter leur candidature :

LISTE DES CANDIDATS	
M. LAROSE Didier	

Après dépouillement : les résultats sont les suivants :

Élus votants : 16

Candidat 1 : M. LAROSE Didier	Votes pour : 14
Votes nuls	0
Votes blancs	2

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, AVEC 14 VOIX POUR ET 2 VOTES BLANCS,

PROCLAME M. LAROSE Didier 5^{ème} adjoint au Maire avec prise de fonction immédiate,

VALIDE le nouveau tableau du Conseil Municipal qui se présente comme tel

FONCTION	NOM - PRÉNOM
Maire	Mme RUCHON Edith
1 ^{er} adjoint	M. ORENGIA Alain
2 ^{ème} adjoint	Mme CAMUS Katy
3 ^{ème} adjoint	Mme GATET Fanny
4 ^{ème} adjoint	M. MARTICORENA Jean-Claude
5 ^{ème} adjoint	M. LAROSE Didier
Conseiller municipal	M. AUTISSIER Bertrand
Conseiller municipal	Mme TONOLI Eliane
Conseiller municipal	M. PACITTI Jacques
Conseiller municipal	M. GROS Geremy
Conseiller municipal	Mme BURGAUD Veronika
Conseiller municipal	M. BOITON Roger
Conseiller municipal	Mme BIEUVELET Laetitia
Conseiller municipal	M. LEFAIVRE Pierre-Gilles
Conseiller municipal	M. PEYRE Bernard
Conseiller municipal	Mme CHAVASSE Danielle
Conseiller municipal	M. RIGOUDY Daniel
Conseiller municipal	Mme JACQUET Henriette

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus
Pour extrait conforme
Le 25 mars 2025

Madame la Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture



Madame la Maire
Edith RUCHON